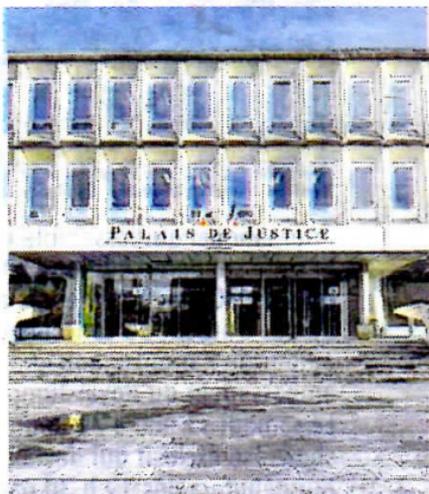


La voiture volée appartenait à son voisin !

Il fallait oser. Mais il jure que c'est « *un hasard* ». Un homme d'une quarantaine d'années comparaisait ce mardi 6 mai au tribunal correctionnel de Beauvais, pour avoir replaqué et maquillé des véhicules volés. Parmi les voitures, une Peugeot 208 subtilisée à son voisin, domicilié à une dizaine de maisons de chez lui, dans la même rue à Sainte-Genève, à une quinzaine de kilomètres au sud de Beauvais.

« UN HASARD »

À la barre, le prévenu l'assure : « *Moi, je ne savais pas que les véhicules étaient volés* ». Des vidéos retrouvées sur son téléphone portable viennent attester qu'il a procédé à des repérages ; changé des plaques ; limé des numéros de série pour remettre les véhicules en circulation. Les voitures ne seront jamais retrouvées, « à



Trois hommes étaient poursuivis dans le cadre de cette affaire. L'un d'eux a été relaxé. Le deuxième sera jugé ultérieurement. Le troisième a écopé de jours-amendes.

l'heure qu'il est elles doivent rouler dans des pays de l'est », glisse-t-il à l'une des parties civiles pendant la suspension d'audience.

La voiture du voisin lui aurait donc été apportée parmi d'autres, « *un hasard* » promet-il, sans vraiment convaincre le tribunal. La victime, qui ironie de l'histoire est un policier, a découvert que le mis en cause n'était autre que son voisin en débarquant ce mardi matin au tribunal de Beauvais. « *Je l'ai reconnu tout de suite* », sourit-il. Il passe « *tous les jours devant* » la maison du voisin indélélicat. Il n'aura « *jamais rien* » remarqué.

Il demande 3000€ de dommages et intérêts dans le cadre de cette affaire. Il n'aura rien. Les repérages filmés retrouvés sur le téléphone portable du mis en cause sont datés un jour après le vol. En revanche, le bricoleur de voitures écope de 90 jours-amendes à 10€ pour avoir maquillé deux autres véhicules.

MATTHIEU HERAULT